



CH-3003 Berne, OFROU

Destinataires

Gouvernements cantonaux

Votre réf. :  
Notre réf. : N313-0108/Gil  
Collaborateur/trice : David Manuel Gilabert  
Berne, le 4 août 2014

**Audition relative à la révision du droit des marchandises dangereuses**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous vous remettons les projets de révision suivants et vous invitons à donner votre avis:

*Modifications de l'ADR:*

- L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) est révisé dans une large mesure tous les deux ans. Les modifications proposées (document 1.1 avec commentaires du document 1.2) entreront en vigueur au 1er janvier 2015 et doivent impérativement s'appliquer dès le 1er juillet 2015 sauf si cinq Parties contractantes au moins ont demandé leur rejet.

*Modifications de l'SDR:*

- Suite aux modifications de l'ADR, une adaptation de l'ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR) est nécessaire. A cette occasion, d'autres changements sont opérés: Par exemple la précision des exemptions dans 1.1.3 SDR et des règles concernant les conteneurs-citernes de chantier dans 6.14 SDR (document 2).

Par souci d'économie, nous renonçons à envoyer les documents sur forme papier. Ceux-ci peuvent être téléchargés depuis les adresses Internet suivantes:

Allemand: [www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html)

Français: [www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html)

Italien: [www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html](http://www.admin.ch/ch/i/gg/pc/pendent.html)

Nous vous prions de nous remettre votre éventuelle prise de position d'ici au **13 octobre 2014**. Vous pouvez utiliser à cet effet le questionnaire (document 3).

Vous pouvez adresser votre prise de position à [gefahrqut@astra.admin.ch](mailto:gefahrqut@astra.admin.ch).

Monsieur B. Schmied ([beat.schmied@astra.admin.ch](mailto:beat.schmied@astra.admin.ch), tél. 058 462 38 69) se tient volontiers à votre disposition pour toute question.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

**Office fédéral des routes**



Rudolf Dieterle  
Directeur

Liste des documents

– Modifications de l'ADR	Document 1.1
– Commentaires des modifications de l'ADR	Document 1.2
– Modifications et commentaires de la SDR	Document 2
– Questionnaire	Document 3
– Liste des destinataires	Document 4